

## DECLARATION DES ORGANISATIONS

**CNCP, ME, MIM, MODEMAS, PALIMA, PCM, RDM**

**POUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTIVITE UNIQUE EN 2014**

### **RESPECT POUR LE PEUPLE MARTINIQUAIS**

Depuis plusieurs semaines, le peuple Martiniquais est témoin d'une opération politicienne visant à renvoyer, une fois de plus, la création de la collectivité unique, pourtant votée par 70% des électeurs en janvier 2010.

D'abord annoncée pour 2012 par le gouvernement Sarkozy, la mise en place de la collectivité, sous la pression du néo-ppm, a été reportée à 2014. Le 27 juillet 2011, une loi (n°2011-884) fut votée par le parlement français pour officialiser cette date.

Or, aujourd'hui, il est question de nous imposer, sans arguments valables, 2015...

#### **LA COLLECTIVITE UNIQUE EST UNE TRES ANCIENNE REVENDICATION DE LA MARTINIQUE**

De nombreuses forces politiques ont, très tôt, réclamé la création d'une collectivité unique, en lieu et place de la région monodépartementale.

Aimé Césaire, alors député de la Martinique, dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale française le 27 juillet 1981 (lors des débats sur la décentralisation) disait afin de marquer sa préférence pour une collectivité unique :

***« Ne croyez-vous pas qu'il serait plus raisonnable de fondre ces deux assemblées en une assemblée unique qui, élue au suffrage universel, cumulerait l'ensemble des pouvoirs actuellement répartis entre la région et le département ?***

***Ce serait plus clair et plus judicieux. »***

La même année, Henri Emmanuelli (secrétaire d'Etat à l'outre-mer) fit voter une loi sur l'instauration d'une assemblée unique, loi qui fut déclarée inconstitutionnelle.

Dès 2001, l'initiative martiniquaise, portée par Alfred Marie-Jeanne et Claude Lise, permit de remettre cette question à l'ordre du jour et aboutit à une première consultation populaire en décembre 2003.

En 2010, le processus relancé par Claude Lise et Alfred Marie-Jeanne fut à l'origine du vote massif des Martiniquais en faveur de la collectivité unique.

#### **LA COLLECTIVITE UNIQUE EST UN INSTRUMENT DE DEVELOPPEMENT PLUS EFFICACE**

Chacun sait que la Martinique traverse une crise économique sans précédent. La croissance n'a été que de 1% en 2011. Tous les secteurs économiques sont en recul (le BTP, le tourisme...). Le nombre

d'entreprises en liquidation judiciaire confirme l'état de dégradation du tissu économique. La courbe du chômage ne cesse d'augmenter, avec 50 556 personnes sans emplois dont plus de 62% de jeunes de moins de 25 ans. L'émigration des jeunes connaît une véritable explosion alors même que le vieillissement de la population ne cesse de croître.

**La collectivité territoriale de Martinique, sans être un remède miracle, permettra de donner plus de cohérence à l'action économique et sera plus à même de faire émerger les bases du nouveau modèle de développement que chacun appelle de ses vœux.**

La collectivité unique ce sera moins de gaspillage, une meilleure lisibilité des politiques publiques et plus d'efficacité.

Elle permettra surtout de penser globalement le pays Martinique.

### **LE VOTE POPULAIRE DOIT ETRE RESPECTE**

Pour des raisons relevant de calculs à court terme, sans rapport avec les intérêts véritables de notre peuple, un petit nombre d'élus prennent la liberté de bafouer le vote populaire en retardant continuellement la création de la collectivité unique.

N'ayant aucun mandat du peuple, donc aucune légitimité pour s'arroger un tel droit, ils se rendent coupables d'une véritable imposture.

Les quatre années entre la consultation du 24 janvier 2010 et 2014 suffisent amplement à préparer, dans les meilleures conditions, l'installation de la collectivité territoriale, dans le respect des droits des travailleurs de nos collectivités et des intérêts supérieurs de notre pays.

Rappelons que la loi instituant le Conseil Régional a été votée en 1982 et que les électeurs martiniquais ont été appelés à élire l'assemblée régionale moins d'un an après, en février 1983.

Comment comprendre alors que l'on doive attendre 5 ans avant de mettre en place la collectivité que les Martiniquais ont choisie ?

Quant à l'argument de « l'alignement sur le calendrier électoral » en France, il convient de rappeler que la région décentralisée a été mise en place en Martinique en 1983, soit trois ans avant les régions de l'hexagone, sans que la différence des calendriers n'ait été considérée comme une infraction au droit commun

**Nous appelons le président de la république française et le gouvernement socialiste à faire respecter le vote populaire du 24 janvier 2010 et les engagements de l'Etat pour la création de la collectivité territoriale de Martinique dès 2014.**

**Nous appelons le peuple martiniquais à se mobiliser et à répondre à toutes les initiatives permettant de faire respecter ses choix démocratiques, dans l'intérêt du développement de notre pays.**

Martinique le 7 Décembre 2012

**CNCP – MIM – ME - MODEMAS – PALIMA – PCM - RDM**